



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Catherine GOZZI	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**SPLAAD – Réaménagement de l'entrée sud de la métropole – Convention de prestations intégrées avec la SPLAAD portant un mandat en vue de la réalisation d'études préalables – Avenant n°1 - Approbation**

Axe routier majeur pour l'accès à la métropole, l'ex-route départementale 974 - dite "route de Beaune" au sud constitue un site stratégique de développement à l'horizon 2030 ou 2040. En effet, de part et d'autre de cet axe, le tissu urbain, en pleine mutation, offre une opportunité exceptionnelle de renouvellement permettant l'accueil de logements et équipements nécessaires à notre territoire.

Par délibération du 30 juin 2021, la requalification de l'entrée sud du territoire a été déclarée d'intérêt métropolitain. Un périmètre de prise en considération de l'opération a été institué par délibération du 30 septembre 2021.

Lors de ce même conseil, il a été décidé de confier à la SPLAAD un mandat afin de réaliser les études préalables à l'opération de réaménagement de l'axe sud et de ses abords. La convention de prestations intégrées portant mandat d'études préalables a été notifiée à la SPLAAD le 9 novembre 2021.

Cette convention d'une durée de 36 mois arrive à expiration le 8 novembre 2024.

Une procédure de dialogue compétitif a été engagée pour choisir le groupement de maîtrise d'œuvre qui se verra confier la réalisation du plan guide de l'opération. Cette procédure de consultation étant longue, jalonnée de plusieurs phases de dialogue avec les candidats, elle impacte les délais d'études.

Il est donc proposé de prolonger, par avenant, la durée de la convention de 2 ans.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées confiant à la SPLAAD un mandat en vue de la réalisation d'études préalables, dont le projet est joint au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 63	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 14
	DONT 9 PROCURATION(S)	